



CHSCT ministériel de l'éducation nationale

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ministériel de l'éducation nationale a eu lieu le 30 mai 2012. L'UNSA Education était représenté par Dominique THOBY et Monique NICOLAS titulaires et Claire MAILLARD suppléante, Dominique DUPASQUIER excusé.

L'ordre du jour était consacré à :

- Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT compétent pour l'enseignement scolaire du 9 février 2012 ;
- Point sur le recrutement des médecins de prévention ;
- Généralisation du bilan de santé des personnels âgés de 50 ans ;
- Examen du bilan des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles 2011 ;
- Point sur l'insertion des personnels handicapés et le maintien dans l'emploi à l'éducation nationale ;
- Informations diverses :
 - Bilan de la mise en place des CHSCT dans les services déconcentrés
 - Poursuite du recensement des personnels susceptibles d'avoir été exposés à l'inhalation des poussières d'amiante nés en 1952 ou 1953
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT du 9 février 2011

Il a été approuvé à l'unanimité.

Point sur le recrutement des médecins de prévention

A ce jour, on constate que l'état de la situation de la campagne de recrutement dans les académies est stable depuis le dernier CHSCT. Les académies de Besançon, Corse, Limoges, Montpellier et Martinique n'ont pas réussi à recruter de médecin de prévention et s'orientent pour certaines vers des solutions transitoires.

L'UNSA Education rappelle que l'employeur est responsable du suivi médical de ses agents et demande au ministère de présenter les dispositions prises dans ces académies lors du prochain CHSCT.

Généralisation du bilan de santé des personnels âgés de 50 ans

Dans le cadre du pacte carrière, est prévue, pour l'ensemble des personnels, l'année de leurs 50 ans, la possibilité d'une visite médicale effectuée par le médecin de prévention de l'académie, suivie le cas échéant d'une consultation spécialisée ou d'un bilan sanguin. La MGEN avait été chargée d'expérimenter le dispositif à la rentrée 2010 dans les départements de la Creuse, de l'Hérault, de la Meurthe et Moselle, du Rhône, de la Vendée et des Yvelines. Le ministère a souhaité la généralisation du dispositif expérimenté aux 30 académies métropolitaines et d'outre mer et à son administration centrale (environ 29 000 agents potentiellement concerné pour l'année 2011-2012).

Le ministère a lancé une procédure d'appel d'offre pour le choix du prestataire. Deux organismes ont déposé un dossier de candidature : MGEN et Abcos Santé. Le prestataire Abcos Santé a été choisi sur la base du coût et de la capacité de mise en place rapide.

Les académies ont la possibilité d'adhérer ou non, entièrement ou partiellement, au dispositif. Actuellement 12 académies ont mis en place le dispositif : Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont Ferrand, Créteil, Dijon, Lyon, Montpellier, Orléans-Tours, Paris, Strasbourg et Toulouse.

L'UNSA Education a dénoncé vigoureusement le choix de ce prestataire qui méconnaît les métiers contrairement à la MGEN et s'interroge sur l'exploitation de ces bilans de santé. L'UNSA Education a demandé au ministère de clarifier ces objectifs en matière de ressources humaines pour les collègues de 50 ans et plus en rupture de carrière.

Examen du bilan des accidents de service, du travail et des maladies professionnelles 2011

Le ministère a présenté les résultats issus des données restituées par le logiciel ANAGRAM, outil de gestion administrative des accidents et des maladies professionnelles.

L'UNSA Education s'étonne du nombre peu élevé de déclaration de maladies professionnelles et souhaite qu'une plaquette d'information soit élaborée en direction des agents sur les procédures de déclarations.

Point sur l'insertion des personnels handicapés et le maintien dans l'emploi à l'éducation nationale

Le bilan sur les personnels en situation de handicap et d'inaptitude 2008-2011 est présenté : recrutement, reclassement et maintien dans l'emploi, aménagement des postes de travail, formation et information des personnes handicapées, FIPHFP.

L'UNSA Education intervient pour signaler qu'au-delà des statistiques ou intentions effectuées par le ministère, il reste beaucoup de demandes non satisfaites au plan local. Les rectorats ou DASEN refusent des mesures aidant au maintien dans l'emploi pour raisons budgétaires.

Questions diverses

L'UNSA Education a souhaité que le bilan de la mise en place des CHSCT dans les services déconcentrés soit mis à l'ordre du jour.

26 académies ont répondu à l'enquête ministérielle, 23 ont mis en place le CHSCTA et 72 départements ont installés le CHSCD.

L'UNSA Education a constaté qu'une mauvaise interprétation de la réglementation est faite dans certaines académies.

Les membres du CHSCT ministériel dans un avis, exigent que tous les CHSCT académiques, départementaux ou locaux soient installés avant la fin de l'année scolaire.